

Avortement, l'excommunication demeure

Author : Riposte Catholique

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 25 novembre 2016



Alors qu'une partie de la presse a interprété cette décision comme une façon de banaliser ou de relativiser l'avortement, Mgr Paglia a précisé qu'il s'agissait au contraire de bien établir une conscience du péché pour les personnes concernées.

« Il s'agit de donner une plus grande possibilité à celui qui a accompli ce geste terrible de comprendre la gravité de ce qu'il a fait, et donc de pouvoir changer de voie et de ne plus le faire ».

Aucun changement n'est à venir dans le droit canon : l'excommunication demeure.

[Lire l'article](#)